



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

théâtres

Question écrite n° 19866

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation de certaines associations culturelles stéphanoises qui avaient signé un contrat de location du grand théâtre de l'Esplanade, avec la ville de Saint-Etienne, avant qu'il ne soit entièrement ravagé par un incendie criminel, le 13 septembre dernier. Ces associations se trouvent aujourd'hui dans une situation financière délicate. Le contrat de location en question comprenait la mise à disposition de la salle, le matériel son et éclairage, ainsi que les techniciens. Pour assurer leur spectacle, elles ont dû louer une autre salle, plus coûteuse, et sans matériel ni techniciens, ce qui fait considérablement augmenter la facture. Elles souhaiteraient savoir si l'assurance d'une entreprise culturelle comme l'Esplanade peut prendre en charge tout ou partie du différentiel de coût, le contrat initial n'ayant pas pu être honoré. Le vide législatif qui existe en ce domaine mérite réflexion. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la culture et de la communication rappelle à l'honorable parlementaire que les règles de la responsabilité civile sont fixées par le code civil. Ces règles permettent aux victimes d'un préjudice d'obtenir réparation auprès des responsables du dommage et de leurs compagnies d'assurances qui couvrent ce risque selon des conditions fixées par contrat. En application de ces règles de droit commun, il appartient aux associations culturelles stéphanoises qui ont subi un préjudice financier du fait de la modification de leurs projets de demander une indemnisation auprès du propriétaire du bâtiment incendié. Une expertise est actuellement en cours afin de déterminer les causes du sinistre et d'évaluer l'ensemble des dégâts occasionnés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19866

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5360

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 37